



Aulle

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Approbation d'une convention de concession à long terme pour une place de stationnement au parking Charaire niveau -2 profit de la SCI des 3 F, représentée par M. Guy FERYN

Séance du 11 juin 2020

Convocation du 5 juin 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le onze juin à 18 h 10, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le cinq juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, en visioconférence en direct sur le site sceaux.fr

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Mmes Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Hélia Cacères, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
Mme Sakina Bohu par Mme Chantal Brault,
Mme Catherine Lequeux par Mme Sophie Ganne-Moison,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot

Était absent non représenté :

M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

M. Philippe Laurent

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 11 juin 2020

OBJET : Approbation d'une convention de concession à long terme pour une place de stationnement au parking Charaire niveau -2 profit de la SCI des 3 F, représentée par M. Guy FERYN

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33,

Vu le projet immobilier de MARTEL ARCHITECTURE, pour le compte de la SCI des 3 AF sur un terrain situé 2 rue Florian/39 rue Houdan à Sceaux, comprenant la création de 7 logements, dont 3 ont une superficie supérieure à 30 m²,

Considérant que cette création doit comprendre à son achèvement, et ce conformément aux dispositions du plan local d'urbanisme (PLU) en son article UA12, deux places de stationnement,

Considérant que la configuration du terrain ne permet pas physiquement la création d'une place de stationnement sur ce site,

Vu l'estimation de la valeur vénale d'un emplacement de stationnement de France Domaine,

Vu la demande de la SCI des 3 AF, représentée par M. Guy FERYN,

Vu le projet de concession par la Ville d'une place de stationnement pour une durée de 15 ans à compter de la prise de possession au parking Charaire, niveau -2, à la SCI des 3 AF, représentée par M. Guy FERYN,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 votes contre : M. Thierry Legros, Mme Catherine Lequeux, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Sophie Ganne-Moison)

DECIDE d'approuver la convention de concession à long terme d'une place de stationnement au parking Charaire, niveau - 2 au profit de la SCI des 3 F, représentée par M. Guy FERYN.

AUTORISE le maire à la signer.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

